

Le 8 septembre 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 8 septembre 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
M. Gilbert Larrivée, conseiller,

ATTENDU QUE " Marcel Charest et Fils Inc. " a présenté le décompte progressif No.3 au montant de 138 273,39 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 31 août 2014 pour la réfection du stade Paul-Émile Dubé ;

ATTENDU QUE Carl Charron, architecte, a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date 31 août 2014 ;

ATTENDU QUE Carl Charron, architecte, a recommandé l'approbation du paiement de ce troisième décompte progressif ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement,

Que : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Marcel Charest et Fils Inc., du décompte progressif no. 3 pour les travaux réalisés en date du 31 août 2014 au montant de 138 273,39 \$ (taxes incluses) ;

ADOPTÉE

12 873

RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN - APPROBATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.6

ATTENDU QUE " Les excavations Léon Chouinard Ltée " ont présenté le décompte progressif No.6 au montant de 22 006,39 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 30 août 2014 pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin ;

ATTENDU QUE WSP Canada Inc. a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date 30 août 2014 ;

ATTENDU QUE WSP Canada Inc. a recommandé l'approbation du paiement de ce sixième décompte progressif ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Les excavations Léon Chouinard Ltée du décompte progressif no. 6 pour les travaux réalisés en date du 30 août 2014 au montant de 22 006,39 \$ (taxes incluses) ;

Que : Cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt No. 800 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin.

ADOPTÉE

12 874

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville de Trois-Pistoles approuve le rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable tel que déposé au MAMOT le 21 août 2014. :

ADOPTÉE

12 875

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE FRAIS JURIDIQUES

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise le renouvellement auprès de Wintoniak & Motard de l'assurance des frais juridiques à l'égard de la loi C-21 au montant de 1 576 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12 876

**APPROBATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS INSPEC-SOL
RUISSEAU RENOUF**

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : le Conseil de Ville accepte la soumission d'honoraires professionnels d'Inspec-Sol au montant de 5000 \$ plus taxes pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC et des plans et devis concernant les travaux de démolition d'une culée de pont et l'enlèvement d'une section de mur de soutènement aux abords du ruisseau Renouf.

ADOPTÉE

12 877

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB CANIN DU BAS-ST-
LAURENT**

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville autorise M. Frédéric Jean, directeur des Loisirs, à conclure et signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente avec le Club canin du Bas-St-Laurent ayant pour objet la location de l'Aréna Bertrand-Lepage les 9,10 et 11 mai 2015 pour la tenue de l'exposition canine.

ADOPTÉE

12 878

**SIGNATURE DE L'ENTENTE 2014-2017 AVEC LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE DIVISION DU QUÉBEC**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Marc Lemay, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, l'entente avec la Croix-Rouge canadienne concernant les services aux sinistrés pour la période 2014 à 2017.

ADOPTÉE

12 879

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE
CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA
SAAQ**

ATTENDU QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Trois-Pistoles il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Trois-Pistoles;

ATTENDU QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Trois-Pistoles communique certains renseignements à la Société;

ATTENDU QU'à cet effet, la Ville de Trois-Pistoles a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 22 décembre 2004;

ATTENDU QUE par résolution du Conseil, la Ville de Trois-Pistoles a désigné M. Marc Lemay à titre de coordonnateur de l'entente, de responsable des employés désignés, de responsable de la diffusion des renseignements et de responsable du protocole technique;

ATTENDU QUE suite au départ de M. Marc Lemay, il y a lieu de désigner Mme Pascale Rioux, directrice générale, à titre de coordonnatrice de l'entente, de responsable des employés désignés, de responsable de la diffusion des renseignements et de responsable du protocole technique pour l'application de ladite entente;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu à l'unanimité;

Que : le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que : la Ville de Trois-Pistoles désigne pour l'application de ladite entente :

- Mme Pascale Rioux coordonnatrice de l'entente;
- Mme Pascale Rioux responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.
- Mme Pascale Rioux responsable de la diffusion des renseignements
- Mme Pascale Rioux responsable du protocole technique

Que : Mme Pascale Rioux, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

Que : Mme Pascale Rioux, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE

12 880

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CERTIFICAT PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 218.4 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE (GESTION DES AMENDES DÉLIVRÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, le certificat prévu à l'article 218.4 du Code procédure pénale (transmission hors délai d'un plaidoyer de non culpabilité ou de culpabilité ou non versement d'une partie ou totalité d'une amende).

ADOPTÉE

12 881

TRANSACTION AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer auprès de la Société d'assurance automobile du Québec tous les documents relatifs à l'immatriculation et à la vente de véhicules pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 882

VENTE DU LOT 247-133 À 9267-7574 Québec Inc.

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la vente du lot 247-133 propriété de la ville de Trois-Pistoles à 9267-7574 Québec Inc. au prix de 4 500 \$, plus taxes. M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, sont également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, tous les documents concernant cette transaction.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Aucune question n'est portée à l'intention des membres du Conseil

12 883

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Marc Lemay
Greffier**